



C.N.C.C.B.

Compétitions nationales 2017 - 2018

Internationaux de France 2018

3 & 4 mars 2018 - Paris (Ile de France)
Gymnase Japy – 2, rue Japy – 75011 PARIS

Forclusion : 12 février 2018

Championnats de France 2018

12 & 13 mai 2018 - Pont Saint Maxence (Oise)

Sans sélection : moins de 15 ans mixtes - moins de 18 ans - seniors 1^{ère} série

Sur sélection en secteurs : seniors 2^{ème} série

(date et lieu des sélections de secteur sur dossier d'inscription aux Championnats de France)

Forclusion : 19 mars 2018

Challenge National Vétérans 2018

26 & 27 mai 2018 - Douai (Nord)

Forclusion : 14 mai 2018

Challenge National Jeunes 2018

23 & 24 juin 2018 - Joué-lès-Tours (Indre et Cher)
10, rue Paul-Louis Courier – 37300 JOUE-LES-TOURS

Catégories : moins de 9 ans mixtes – moins de 12 ans mixtes - moins 15 ans mixtes

Forclusion : 4 juin 2018

Saison 2017-2018

- ✓ Sélections de secteurs : les tireurs devront participer aux sélections de leur secteur d'appartenance (sauf dérogation)
- ✓ Surclassement -15 ans et -18 ans : ils seront soumis à une double autorisation : médicale et compétitives. Ils ne seront autorisés que si les catégories d'origines ne peuvent subsister, faute de participants.
- ✓ Formalités d'inscriptions : les formalités d'inscriptions changent. Se reporter à l'annexe 1.

Attention :

- ✓ Les demandes de surclassement se font sur le formulaire du CNCCB (ci joint) et sont à expédier au Dr. Luc CHEYNIER

Se reporter aux règlements médicaux pour les catégories d'âges (vétérans) et les surclassements

Annexes :

- ✓ Annexe 1 : formalités d'inscription
- ✓ Annexe 2 : catégories d'âge
- ✓ Annexe 3 : liste des tireurs de 1ère série
- ✓ Annexe 4 : demande de surclassement
- ✓ Annexe 5 : lutte anti-dopage
- ✓ Annexe 6 : autorisation parentale (exemple)

FORMALITES D'INSCRIPTION

DOSSIER D'INSCRIPTION

- Feuille d'engagement** (utiliser la feuille prévue pour chaque compétition)
+ **scan** * (licence – certificat médical + attestation)
+ **1 chèque de « droits d'inscription » par club**
+ **1 chèque de caution par tireur**

Surclassement : demande à faire auprès du médecin fédéral

* les scans/photocopies sont à fournir une seule fois pour la saison (archivage)

Etape 1 : pré-inscription par mail

Licence ou passeport sportif
+
Formalités médicales

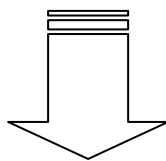
1 fichier zippé par tireur
(image 1)



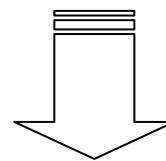
Etape 2 : envoi postal

Fiche inscription du club
+
Chèques

(images 2)



competitions@cncb.net



Laetitia MALLARD
218, route de Seysses
Bâtiment B – App 29
31100 TOULOUSE

Utiliser la feuille d'inscription spécifique à chaque compétition
Tous les chèques sont à établir à l'ordre de la FF SAVATE
Surclassement valable pour toute la saison

Les envois en recommandé ne seront pas pris en compte

⚠ Tout envoi après la date de forclusion (cachet de la poste faisant foi) sera REFUSÉ.

FORMALITES D'INSCRIPTION (suite)

Image 1 : Envoi par mail

Formalités médicales (certificat médical + attestation(s))

+

Licence

=

1 tireur par fichier zippé

NOM Prénom (du tireur)

1/ Licence et formalités médicales : 1 tireur dans 1 fichier zippé

2/ Pour les seconds, licence uniquement (obligatoire)

Images 2 :

Envoi postal

Canne de Combat & Bâton
INSCRIPTIONS AUX COMPÉTITIONS NATIONALES CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016
C.N.C.C.B.

SENIORS

La compétition est ouverte aux tirailleurs catégorisés (1^{er} secteur) (les tirailleurs de 2^{ème} secteur s'engagent en 2^{ème} secteur)

Catégorie	SUR*	NOM	Prénom	Droits €	SECTEUR
1	SM2	DY	Loïc	20	Est
2	SFA	FERCHER	Natacha	20	
3	SF2	ALANVERT	Raymond	20	
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

* SUR = surclassement indiqué - Tous les tirailleurs surclassés doivent en présenter la demande sur le formulaire de C.N.C.C.B. par avis de réception de Comité

Cadre réservé à l'enseignant du club responsable de l'inscription

CLUB : Les Bouquelles

N° affiliation : 0001

Tel : 06 07 02 01

E-mail : lequellu@orange.fr

NOM Prénom : Guillaume RAGOT

Signature : GR

LE PORTEL (Pas de Calais)
2 & 3 avril

forclusion 31 janvier 2016

Le tireur qui ne se présente pas dans le secteur où il est engagé sera considéré comme forfait

Règlements
Droits d'inscription : 20€ pour seniors et vétérans / 10€ autres catégories -
après un seul tirailleur par club
Caution : Joindre un chèque de 50€ par tireur en indiquant son nom au dos
Tous les chèques sont à libeller à l'ordre de la FF SAVATE

**Feuille d'engagement
correctement
renseignée et signée**

+

1 seul chèque par club pour le règlement des droits d'inscription

1 chèque de caution par tireur
Si un seul chèque est établi pour le club et qu'un tireur est forfait le chèque sera encaissé et le club devra se faire rembourser la différence par la FF Savate-BF

La CAUTION sera retenue :

- ✓ si le tireur engagé ne se présente pas à la compétition sans avoir prévenu le responsable des inscriptions
- ✓ si le tireur ne se présente pas à un assaut sans avoir déclaré forfait
- ✓ si le forfait n'est pas justifié par une cause réelle et sérieuse
- ✓ si un tireur engagé en championnat de France ne participe pas aux sélections de son secteur

Catégories d'âge

Saison **2017 - 2018**

CANNE		
catégorie	âge	année de naissance
Moins de 9 ans	7 - 8 - 9 ans	09 - 10 - 11
Moins de 12 ans	10 - 11 -12 ans	06 - 07 - 08
Moins de 15 ans	13 -14 - 15 ans	03 - 04 - 05
Moins de 18 ans	16 - 17 - 18 ans	00 - 01 - 02
Seniors	19 à 38 ans	99 à 80
Vétérans 1	39 à 49 ans	79 à 69
Vétérans 2	plus de 50 ans	68 et avant

Listes des Tireurs 1^{ère} Série

TIREUR	Der	CLUB
BAYLE Lucas	2017	33 – Les Survoltés de Latresne
BEGARIN-RODIERE Narcisse	2017	44 – La Savate Herblinoise
BENA Quirin	2017	67 – Canne de Combat Schitilgheim
BERARD Guillaume	2016	47 – ABCC
BRASEY Quentin	2017	01 – La SA F ATE
CHESNAY Ronan	2017	44 – La Savate Herblinoise
COLIN Kévin	2016	31 – TUC Canne de Combat
CORNUAULT Vincent	2017	44 – La Savate Herblinoise
DARDOUR Thomas	2017	31 – TUC Canne de Combat
DESQUIENS William	2017	75 – Apaches de Paname
GATHIER Guillaume	2016	33 – Les Survoltés de Latresne
GHYS Martial	2016	31 – TUC Canne de Combat
GRUNEWALD Luc	2016	67 – Canne de Combat Schitilgheim
LATT Benjamin	2016	67 – Canne de Combat Schitilgheim
LEBLE David	2016	974 – ASC Bois de Nèfles
LEJEUNE Xavier	2016	75 – Apaches de Paname
LELONG Quentin	2017	01 – CSSBF Saint Maurice de Beynost
LERAY Yoann	2015	31 – TUC Canne de Combat
MARTY Maxime	2016	46 – Cap de Canne
MINOT Loic	2016	75 – Apaches de Paname
MODELIN Julien	2017	92 – La Rose Couverte
PEARCE Marc	2017	75 – Les Apaches de Paname
ROUSSEL Lucas	2017	33 – Les Survoltés de Latresne
VAN DE GEUCHTE Frodo	2015	31 – TUC Canne de Combat

TIREUR	Der	VILLE
AMBLI Mouna	2015	31 – TUC Canne de Combat
CLAUDIN-MABIRE Sélénia	2015	75 – Apaches de Paname
FOURNIER Margaux	2017	29 – KCCBS
MALLARD Laëtitia	2017	31 – TUC Canne de Combat
PAUL Charline	2017	44 – La Savate Herblinoise
PINEAU Florence	2016	44 – La Savate Herblinoise
SCHNEIDER Aurélie	2017	67 – Canne de Combat Schitilgheim
WEYCKMANS Annelyse	2017	21 – Dijon Université Club
ZRIBI Jennifer	2016	75 – ACSCED

Demande de surclassement d'âge
pour la saison 20 . . - 20 . .

Je, soussigné, nom, prénom : date de naissance :

demande à bénéficier d'un surclassement d'âge pour la saison en cours.

N° de licence : ; N° club :

Tél :

Signature *

Entraîneur :

* de l'intéressé ou, pour les mineurs d'un parent ou tuteur

Catégories	Ages	Surclassement	
		simple	double
Moins de 12 ans	10 et 11 ans	Non	Non
	12 ans	Oui → - de 15 ans	Non
Moins de 15 ans	13 et 14	Non	Non
	15 ans	Oui → - de 18 ans	Non
Moins de 18 ans	16 et 17	Non	Non
	18 ans	Oui → seniors	Non
Vétérans 1	de 39 ans à 49 ans	Oui → seniors	Non
Vétérans 2	de 50 et plus	Oui → vétérans 1	Oui → seniors

Toute demande de surclassement pour les tireurs des catégories Vétérans doit faire l'objet d'un EXAMEN CARDIOLOGIQUE accompagné du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la canne de combat en compétition

Catégorie naturelle	Catégorie de surclassement

Avis médical	
Surclassement aucun simple double ▼	Date Signature & cachet

Le médecin du C.N.C.C.B.		Signature
Avis	Date	

A faire parvenir impérativement 15 jours avant la compétition à :
Dr. Luc CHEYNIER, Médecin Fédéral du CNCCB

Annexe 5

Comité National de Canne de Combat et Bâton
FF SAVATE boxe française & disciplines associées

INFORMATION LUTTE ANTIDOPAGE Valable en toutes circonstances

DEFINITION (loi 99-223 du 23 mars 1999 - article 17)

Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et des procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

La liste des substances et procédés est fixée par la loi.

CONDUITE

Toujours informer son médecin, dentiste, pharmacien ... de sa qualité de sportif

Ne pas consommer de médicaments sans l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien

Ne pas consommer de médicaments hors de leur emballage d'origine, quelle que soit la personne qui les propose

Un médicament peut être autorisé sous une forme et interdit sous une autre ou en association avec d'autres spécialités pharmaceutiques

Ne pas faire usage de stupéfiants

Etre très vigilant sur les compléments alimentaires et préparations nutritionnelles, même à base de plantes.

Se conformer aux « règles de bonne pratique sportive » : suivi médical, récupération, alimentation ...

En cas de doute se reporter à la liste des substances interdites (arrêté du 20-04-04 cette liste est mise à jour régulièrement) ou consulter un spécialiste.

LA PRISE DE MEDICAMENTS (voir arrêté du 20-04-04)

Les médicaments sont classés en 3 catégories :

- 1 - Ceux **ne figurant pas** sur la liste des produits dopants = pas de restriction d'usage
Ceux **figurant** sur la liste des produits dopants :
- 2 - Si incompatibilité avec la pratique sportive = arrêt total de l'activité
- 3 - Si compatibilité avec la pratique sportive = fournir un dossier médical (voir ci-dessous)

En cas de traitement :

1 - Etablir un dossier médical comprenant :

- l'ordonnance
- un justificatif détaillé du médecin traitant (diagnostic, durée du traitement, demande antérieure ...)
- les résultats des tests et l'avis du pneumologue, en cas de pathologie pulmonaire.

2 - Envoyer ce dossier par lettre recommandée en 2 exemplaires :

- dont un au responsable de la commission fédérale médicale

Dr André MONROCHE FF SAVATE et da 49, rue du Fbg Poissonnière 75009 PARIS

- dont un au médecin national du CNCCB

Dr Luc CHEYNIER l-chey@hotmail.fr

TROUVER L'INFORMATION

0 800 15 2000

Téléphone : Informer / Prévenir / Aider / Orienter - Gratuit / Anonyme / Confidentiel

jeunesse-sports.gouv.fr

santesport.gouv.fr

sites du ministère de la jeunesse, des sports et de la V.A. : liste des substances et procédés, contrôles, règles de bonne pratique, textes de loi ...

www.legifrance.gouv.fr

loi 99-223 du 23 mars 1999
arrêtés du 20-04-04 et du 16-08-04
code de la santé publique livre VI

Agence Française de Lutte contre le Dopage <https://www.aflid.fr/actualites.php>

A M L D

Antennes Médicales de Prévention et de Lutte contre le Dopage

Une par région dans les hôpitaux publics – soin et prise en charge des sportifs ayant recours aux pratiques dopantes (consultation médicale anonyme et gratuite des sportifs)

Annexe 6

CLUB

Autorisation parentale

Je, soussigné, père, mère, représentant légal*, tél

Je, soussigné, père, mère, représentant légal*, tél

* rayer les mentions inutiles

autorise l'enfant (NOM, Prénom)

à participer à la compétition de canne de combat

qui se déroulera le(s) à

Dans la catégorie

Encadrement assuré par Qualité

Moyen de transport

Départ le à h lieu

Retour prévu le à h lieu

Fait le

signature(s)